

ACTUALITÉS

Grandes marées

Des centaines de pêcheurs attendus sur l'estran

Rendez-vous traditionnel de l'été, les grandes marées d'août se dérouleront du jeudi 20 au dimanche 23 août. Plusieurs centaines de pêcheurs sont attendus sur l'estran.



Pour ces grandes marées, des centaines de pêcheurs sont attendus sur l'estran, espace du littoral qui se découvre au rythme des marées et abrite une riche biodiversité. © Photo Le Phare de Ré



La pêche à pied, un loisir accessible à tous qui se partage de génération en génération. © Photo Le Phare de Ré

Agenda des grandes marées

Mercredi 19 août :.....	basse mer à 11 h 49	(coef. 94)
Jeudi 20 août :.....	basse mer à 12 h 33	(coef. 101)
Vendredi 21 août :.....	basse mer à 13 h 16	(coef. 104)
Samedi 22 août :.....	basse mer à 14 heures	(coef. 100)
Dimanche 23 août :.....	basse mer à 14 h 45	(coef. 91)

Les pieds dans le sable, dans la vase ou sur les rochers, ils seront nombreux en cette fin de semaine à s'adonner à ce loisir hautement culturel et populaire en Charente-Maritime que représente la pêche à pied. « *Les grandes marées attirent toujours autant de monde* », atteste Fabienne Le Gall, cheffe d'équipe des écogardes de l'île de Ré. Comme les pêcheurs, ces agents ont depuis longtemps cerclé de rouge cette période du 20 au 23 août dite de grandes marées, avec des coefficients supérieurs à 100 (104 le vendredi 21 août) qui dévoilera de larges secteurs peu explorés de l'estran. « *Mais l'été, c'est tous les jours que nous patrouillons tout autour de l'île, quel que soit le coefficient* », précise Fabienne.

Difficile d'établir un profil type



du pêcheur à pied. *«On voit tous les profils. Des habitués qui vivent à l'année sur l'île, même si ce n'est pas là, en période estivale, qu'on les voit le plus. Des habitués, résidents secondaires ou continentaux, qui connaissent leurs coins. Et des vacanciers qui découvrent ce loisir.»* Un loisir ouvert à tous, axé sur la biodiversité et qui s'inscrit pleinement dans l'air du temps.

La cheffe d'équipe des écogardes se félicite de l'évolution, dans le bon sens, des mentalités. C'est le fruit d'une campagne d'information et de sensibilisation engagée par la collectivité depuis 2009 et marquée par quelques opérations *«coup de poing»*. *«Les pêcheurs que nous rencontrons sont aujourd'hui, et pour une grande partie d'entre eux, au fait de la réglementation. Ils ont plus facilement une réglette sur eux et sont dans une démarche de vérification des tailles.»*

Se faire plaisir sans abus

De Rivedoux aux Portes, l'île offre un vaste terrain de jeu aux adeptes de la pêche à pied de loisir. *«C'est à Ré que l'on trouve le plus de coquillages !»*, plaisante

Fabienne Le Gall. Des palourdes, des coques, des praires, des cou-teaux - à pêcher au sel - mais aussi des patelles, des bigorneaux, des huîtres, des étrilles ou des crevettes. *«De quoi de se faire plaisir mais sans abus.»* La quantité autorisée par marée et par personne ne doit pas excéder les 5 kg, tous coquillages confondus.

Chauveau (Rivedoux-Plage) et le fier d'Ars (nord de l'île) sont des sites prisés pour la pratique de la pêche à pied. Mais encore ? *«Un coin de pêche ne se donne pas !»*, sourit l'écogarde. Avis aux personnes qui seraient tentées d'aller *«gratter»* du côté des parcs ostréicoles. Cela est interdit dans un périmètre de 25 mètres autour des concessions. Une consigne qui vaut également autour des écluses à poissons. Pour des raisons sanitaires, la partie la plus au nord de la réserve naturelle de Lilleau des Niges est fermée à la pêche à pied. Tout comme la zone de Rivedoux nord (pour les coquillages fouisseurs) et le phare de Chauveau (pour les huîtres). ■

Emmanuel Legas

Les pièges de la marée

Espace de liberté, l'estran peut s'avérer dangereux en cas d'inattention. Bon à savoir, une légère écume apparaît à la surface de l'eau à la limite de la basse mer. C'est le signal pour vous indiquer que la mer commence à remonter. Il est recommandé de quitter le lieu de pêche 45 minutes après l'heure de la basse mer, voire moins selon l'endroit.

De préférence, ne partez pas à la pêche seul et si possible muni d'un téléphone portable. Le 196 vous met directement en relation avec les secours maritimes. Informez vos proches de l'heure approximative de votre retour en pensant à prévenir en cas de retard imprévu.

En cas de brumes subites, remontez en essayant de repérer la direction de la terre par l'observation du comportement des algues dans le courant ou en tendant l'oreille : un signal sonore peut être déclenché à terre. En cas d'orage imprévu et brutal, séparez-vous immédiatement de tous vos engins métalliques et remontez calmement en évitant les groupes de personnes trop importants. Au besoin, au cœur de l'orage, adoptez la position de sécurité (accroupi, recroquevillé sur soi).

Source : Guide des bonnes pratiques de la pêche à pied, édité par la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer.



Le guide des bonnes pratiques



- Respectez les tailles minimales et remettez en place les animaux trop petits. Des outils de mesure (réglettes) sont disponibles dans les bureaux d'accueil touristiques et les mairies.
- Lorsque cela est possible préférez des techniques de pêche douces (pêche au trou ou au sel) plutôt que le ratissage. Le labourage des estrans est nocif pour la survie des jeunes bivalves.
- Remettez délicatement les blocs rocheux dans leur position initiale pour préserver la biodiversité qui y est associée. Ils abritent de nombreuses espèces qui ne peuvent vivre exposées à la lumière du soleil.
- Limitez votre récolte à ce qui sera réellement consommé. Laissez les espèces non comestibles, prenez en compte les contraintes de préparation.
- Respectez la limite autorisée de 5 kg par jour et par pêcheur toutes espèces confondues. La limite par espèce est fixée à 3 kg pour les praires, 2 kg pour les coques, 2 kg pour les crevettes roses et 200 unités pour les palourdes.
- La pêche à pied est interdite au niveau des concessions ostréicoles et des écluses à poissons, et à moins de 25 mètres de celles-ci.